

L'an deux mil dix-sept, le six avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du vingt-neuf mars deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre, Mme BARDOUX Karine, Mr LYONNET Franck, Mr. TOINARD Emmanuel, Mme MOREL Catherine, Mr. BORNIER René, Mr MACAUX Olivier, Mr. ROYER Bernard, Mr. PANIGOT Séverin
HOYMANS Noémie, Secrétaire de mairie.

Absents excuses: Mme GARCEL Monique, Mr BAUDET Nicolas donne procuration à Mr TOINARD Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr BORNIER René

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2017
 - a. Approbation du compte de gestion 2016
 - b. Approbation du compte administratif 2016
 - c. Affectation du résultat
 - d. Budget primitif 2016
 - e. Vote des 4 taxes
2. Indemnités Elus : augmentation de l'indice au 01/02/2017
3. Ecole :
 - a. conseil d'école du 27/03/2017
 - b. Divers
4. Subventions associations
5. Avancement de grade et échelon agents
6. Divers

1. **Budget 2017**

Délibération N° 2017- 11

a. Approbation du compte de gestion 2016 dressé par Mme BONNIN Sylvie, Trésorière

L'assemblée délibérante:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;
 - Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger: Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
- Au registre sont les signatures

Délibération N° 2017- 12

b. Approbation du Compte Administratif 2016

COMMUNE DE PLEURE

Nombre de membres présents: 9
 Nombre de suffrages exprimés: 9
 VOTES: Contre: 0 Pour: 9
 Date de convocation: 29/03/2017

**Délibération du conseil municipal sur le compte administratif.
 Budget Principal - Exercice 2016 - Délibération N° 2017-12**

Le 6 avril 2017, le conseil municipal de Pleure réuni sous la présidence de Mme Karine BARDOUX en qualité de 1ère adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mr CROT Alexandre, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		415 322.38	102 034.99			313 287.39
Opérations de l'exercice	325 157.04	341 671.12	40 678.65	126 549.34	365 835.69	468 220.46
résultats clôture opérations de l'exercice 2016		16 514.08		85 870.69		102 384.77
TOTAUX	325 157.04	756 993.50	142 713.64	126 549.34	365 835.69	781 507.85
Intégration suite dissolution						
TOTAUX CUMULES		431 836.46		-16 164.30		415 672.16
RESULTATS DEFINITIFS		431 836.46		-16 164.30		415 672.16

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) ont signé au registre des délibérations : Mme BARDOUX Karine, Mme MOREL Catherine, Mr TOINARD Emmanuelle, Mr MACAUX Olivier, Mr BORNIER René, Mr ROYER Bernard, Mr PANIGOT Séverin, Mr LYONNET Franck, Mr BAUDET Nicolas donne procuration à Mr TOINARD Emmanuel

Cachet,

Pour expédition conforme,
Le Maire, Alexandre CROT

Le Président de Séance, Karine BARDOUX

Le Conseil après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ordinaire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 431 836.46 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	9
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 514.08 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	415 322.38 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	431 836.46 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-16 164.30 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 431 836.46 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	16 164.30 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	415 672.16 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le Budget primitif 2017 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
749 954.00 €	749 954.00 €	647 451.00 €	647 451.00 €

Le conseil Municipal après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents de ne pas changer le taux des 4 taxes directes locales 2017 :

- Habitation : 16.38 %
- Taxe Foncières Bâti : 15.05 %
- Taxe Foncières non-bâti : 21.97 %
- CFE : 20.26 %

2. Indemnité élus : Augmentation de l'indice au 01/02/2017

Monsieur le Maire expose que les maires et adjoints bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;
- Considérant que la commune compte moins de 500 habitants
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire et des adjoints, les indemnités de fonctions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** et avec effet au **01/01/2017**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints :

Article 1 :

- Le maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2 :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

9 pour
1 abstention

3. Ecole

a. *Conseil d'école* :

Le maire expose le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 27 mars 2017. Suite à l'installation du standard téléphonique, un téléphone se révèle défectueux. L'intervention de l'entreprise CM téléphonie est nécessaire pour régler ce problème.

b. *Divers* :

Délibération N° 2017-17 Frais scolaire commune Asnans-Beauvoisin

Suite à la demande de dérogation d'inscription d'un élève habitant à Asnans beauvoisin, déjà exposé au conseil dernier, le conseil **VOTE et ACCEPTE** à l'unanimité la dérogation d'inscription et demandera un remboursement de frais annuel à la commune d'ASNANS à concurrence de CHAUSSIN.

4. Subventions 2017 Associations

Délibération N° 2017-18 Attribution subventions associations 2017

Le Conseil Municipal :

Après avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité de ses membres présents de verser au titre de l'année 2017, une subvention aux associations situées sur la commune.

Les montants votés et inscrits au budget 2017 :

- ISS PLEURE : 300 €
- Les Bons Copains : 300 €
- ASCEM : 300 €
- APE : 200 €
- Inter-Village : 300 €

5. Avancement de grade et échelons agents

Les agents titulaires de la commune ont la possibilité d'avancer en grade dû à leurs anciennetés en passant un examen.

Le conseil donne un avis favorable à l'agent qui souhaite passer l'examen d'avancement de grade.

6. DIVERS

- Parc lumineux de la commune :

Une première partie des travaux lumineux est achevée. Le conseil décide donc à l'unanimité de solliciter Mr LAVERNAUX pour commencement de la 2^{ème} partie des travaux prévus soit le changement des luminaires défectueux restant.

- Salle des fêtes :

L'alarme de la salle des fêtes étant défectueuses, plusieurs devis ont été demandés.

Le conseil ACCEPTE un devis proposé pour la somme de 3 845 € HT concernant le remplacement de l'alarme.

Les extincteurs sont aussi à changer. Un devis est proposé mais le conseil souhaite d'autre devis pour la prochaine réunion.

- Bois :

L'ONF a fait part du programme d'actions pour l'année 2017. Des travaux sylvicoles pour cloisonnement et dégagement sur la coupe 20 et 37 sont proposés pour un montant de 3 500 €HT. Le conseil **ACCEPTE** le programme précité.

Il reste quelques travaux sur plusieurs coupes. Le conseil DECIDE de terminer la coupe N° 24 et d'abandonner les coupes 2-3-4.

Affouage : Le conseil propose la réflexion d'instaurer une part fixe au tirage des lots de bois afin d'éviter tout désistement. Le conseil DECIDE de reporter ce point au prochain conseil.

- Aménagement place et croisement école :

**Délibération N° 2017-19 DEVIS CAUE Mission d'accompagnement à la Maitrise d'ouvrage
Aménagement place du village et Ecole**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura (CAUE) à fait parvenir une proposition de tarif pour l'accompagnement du projet d'aménagement de la place du village et la restructuration de l'école.

Le conseil **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition pour un montant de 1 320 € pour 4 journées à 330 € (sans TVA)

- Organisation TOUR DE GARDE ELECTIONS :

1^{er} tour le 23 avril 2017

Tranche d'heure	Présence
8H00 - 11H30	Mr BORNIER René Mr CROT Alexandre Mme MOREL Catherine
11H30 - 15H30	Mr LYONNET Franck Mr TOINARD Emmanuel Mr ROYER Bernard Mr BAUDET Nicolas
15H30 - 19h00	Mme BARDOUX Karine Mr PANIGOT Séverin Mr MACAUX Olivier

2eme tour le 7 mai 2017

Tranche d'heure	Présence
8H00 - 11H30	Mr BORNIER René Mr CROT Alexandre Mme MOREL Catherine
11H30 - 15H30	Mr LYONNET Franck Mme BARDOUX Karine Mr ROYER Bernard
15H30 - 19h00	Mr CROT Alexandre Mr PANIGOT Séverin Mr MACAUX Olivier

Séance levée à **23h45**

Prochaine Séance : **Le 4 MAI 2017 à 20H30**

Le Maire, Alexandre CROT